

CALENDRIER 2023-2024 – CENTRE D'ÉTUDES DU RELIGIEUX CONTEMPORAIN

	Trimestre automne 2023	Trimestre hiver 2024	Trimestre été 2024	Demi-trimestre mai-juin 2024	Demi-trimestre juillet-août 2024
Début du trimestre	28 août	4 janvier	29 avril	29 avril	27 juin
Activités de la Rentrée	30 et 31 août	s/o	s/o	s/o	s/o
Date limite de modification du choix des activités pédagogiques (art. 4.1.5 du Règlement des études)	15 septembre ¹	21 janvier ¹	21 mai ¹	Voir note ¹	Voir note ¹
Date limite relative à l'annulation et au remboursement des droits de scolarité et frais pour les inscriptions à temps complet (annexe 6 du Règlement des études)	15 septembre ⁽¹⁾	21 janvier ⁽¹⁾	21 mai ⁽¹⁾	Voir note ⁽¹⁾	Voir note ¹
Date limite d'abandon des activités pédagogiques (art. 4.2.5 du Règlement des études)	15 novembre ²	15 mars ²	3 juillet ²	Voir note ²	Voir note ²
Fin du trimestre	22 décembre	26 avril	23 août	26 juin	23 août
Coupures de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	s/o	27 et 28 avril	24 et 25 août	s/o	24 et 25 août
SUSPENSION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES					
Journées mentionnées à l'article 8.1.4 du Règlement des études	Fête du Travail : 4 septembre Journée nationale de la vérité et de la réconciliation : 29 septembre 2022 Jour de l'Action de grâce : 9 octobre	Vendredi saint : 29 mars Pâques : 30 mars au 1 ^{er} avril	Journée nationale des Patriotes : 20 mai Journée nationale du Québec : 24 juin Fête du Canada : 1 ^{er} juillet	Journée nationale des Patriotes : 20 mai Journée nationale du Québec : 24 juin	Fête du Canada : 1 ^{er} juillet
Journée réservée aux activités étudiantes	31 août	31 janvier	s/o	s/o	s/o
Semaine de relâche	23 au 27 octobre	4 au 8 mars	24 au 28 juin	s/o	s/o
Collation des grades <i>Suspension au campus principal seulement</i>	23 septembre	s/o	s/o	s/o	s/o
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec <i>Suspension au campus principal seulement</i>	s/o	s/o	17 au 20 mai	17 au 20 mai	s/o

En tout temps, les facultés peuvent obtenir des dérogations au calendrier universitaire. Pour consulter les calendriers mis à jour, visitez le : www.usherbrooke.ca/registraire/calendriers

Note 1 : Ou avant la fin du premier quart de l'activité pour les activités pédagogiques ne commençant pas au début du trimestre ou ne se déroulant pas selon la durée habituelle d'un trimestre (article 4.1.5.1 et annexe 6 du *Règlement des études*)

Note 2 : Les activités qui font exception à ces dates sont énumérées à l'article 4.2.5 du *Règlement des études*